



République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	18

Vote
A la majorité
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 3
Date de convocation
11 Septembre 2026
Date d'affichage
11 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaél, Mme MARTIN Anna, M. CHEVILLON Jérôme, M. BELLEC Bernard, M. LE BARH Ludovic, M. KERMORVANT Fabien, Mme TOURLET Aurore, Mme COURTIN Henriette, M. LARCIN Ronan, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme CHEFDOR Sophie, Mme FAVENNEC Gaëlle, Mme GOUPIL Françoise,

Excusés ayant donné procuration : Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle à M. MOQUET Alban, Mme LARUE Laurence à Mme CAZOTTES Julie-Anne, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie, Mme MOQUET Louise à M. SALOMON Gérard, M. POULIQUEN Eric à Mme FAVENNEC Gaëlle

Excusés : M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

A été nommé secrétaire : M. KERMORVANT Fabien

2026-07-17 – Arrêt de l'adhésion à la fédération des stations vertes

Par délibération en date du 15 septembre 2022, le conseil municipal a décidé de s'engager dans une démarche de candidature au label « station verte ». Puis, par délibération en date du 26 janvier 2023, l'assemblée a approuvé la convention financière relative à la prise en charge par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVA) de l'adhésion des communes membres à la fédération française des stations vertes. Lors de la séance du 21 mars 2024, le conseil municipal a renouvelé l'adhésion à la fédération des stations vertes suivant la répartition financière détaillée dans la convention signée en 2023 avec GMVA et la fédération des stations vertes.

Par courrier en date du 30 juillet 2026, le président de GMVA nous informe de la fin de la prise en charge par l'établissement public de coopération intercommunale de l'adhésion au label station verte, à hauteur de 50%. En accord avec les termes de ce courrier, réunie le 8 septembre 2026, la commission urbanisme, agriculture, travaux et environnement a émis un avis favorable à l'arrêt de l'adhésion de la commune de Monterblanc à la fédération des stations vertes. Dans le respect de l'article 3 de la convention ci-dessus rappelée, il est proposé de rompre l'adhésion à la fédération des stations vertes et d'en informer l'agglomération et la fédération avant le 30 octobre 2026.

Décision

Le conseil municipal,

Vu la convention financière relative à la prise en charge de l'adhésion des communes de l'agglomération à la fédération des stations vertes approuvée par délibération du conseil municipal en date du 26 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, agriculture, travaux et environnement, réunie le 8 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 3 abstentions,

Article 1^{er} : décide de rompre l'adhésion à la fédération des stations vertes ;

Article 2 : charge M. le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, notamment de respecter les termes de l'article 3 de la convention ci-dessus visée en informant Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et la fédération française des stations vertes avant le 30 octobre 2026 ;

Article 3 : dit que la convention financière devient sans objet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

En mairie, le 21/09/2026

Le Maire,

Alban MOQUET

Le Secrétaire,

Fabien KERMORVANT